

Cabinet de conseil en

- organisation
- systèmes d'information
- et transformation numérique



## Conformité RGPD

### Organisation et mise en place du référentiel de registres

**Le règlement européen est entré en vigueur le 25 mai 2018, mais la mise en conformité au plan organisationnel, procédural et technique peu prendre du temps à se mettre en place dans les entreprises et les organisations publiques et privées. La nomination d'un DPO est nécessaire mais pas suffisante.**

**BJC Consultants vous accompagne pour accélérer le processus de mise en conformité en respectant les étapes et la formalisation préconisées en France par la CNIL, en traitant notamment :**

- le volet organisationnel : rôle et mission du délégué à la protection des données (DPO), des responsables de traitement, des relais d'expertise informatique par domaine
- le volet technique : audit, puis élaboration du registre des activités et des registres de chaque activité de traitement de données personnelles : description des traitements, personnes concernées, types de données collectées (données d'état-civil, données personnelles, données professionnelles, données économiques et financières, données de connexion informatique, données de localisation, données de traçabilité, données dites "sensibles",...), durées de conservation, destinataires des données internes et externes, gestion par des sous-traitants, transferts de données hors UE, mesures de sécurité (contrôle et traçabilité des accès, protection des logiciels, sauvegardes, chiffrement, contrôle des sous-traitants)
- le volet procédural : contrôle dans la durée du respect des dispositions légales, analyse de risque, étude d'impact, communication interne et externe, traitement des demandes d'accès aux données personnelles par les personnes physiques, coopération avec les autorités de contrôle

**Cette Mission peut être indépendante, ou corrélée à une mission d'audit du Système d'Information, ou d'élaboration d'un "Plan Stratégique d'Evolution du Système d'Information".**